

Indice des prix Insee : un manque de transparence !

Qui connaît l'Indice des prix en grandes surfaces ?

Publié en catimini dans un « Informations rapides », sans que sa méthodologie ne soit explicitée, sans démonstration de l'utilité de son calcul, qui connaît l'indice des prix en grandes surfaces (même au sein de l'Insee !) ?

Pourtant l'affaire avait fait beaucoup de bruit avant l'été 2004 : Le ministre Nicolas Sarkozy, ne voulant pas appliquer une politique de hausse salariale, préfère essayer de jouer sur la baisse des prix dans les grandes surfaces. Il entame donc avec difficulté des négociations avec les patrons des groupes de la grande distribution.

Comme à son habitude, il réclame qu'un indice ad hoc en mesure l'efficacité . Il demande à l'Insee de le faire plutôt qu'à la Direction de la Prévision, alors que l'on pourrait penser que celle-ci serait plus à même de répondre à une demande ministérielle d'évaluation d'une politique...

Suite à cette demande, l'Insee reste alors discret sur le sujet. En fait, la direction de l'INSEE a agi dans le plus grand secret pour répondre à la demande du Ministre, et a imposé la création de cet indice.

Le débat sur l'Indice des prix est refusé, mais ce nouvel indice « politique » est calculé

Depuis le changement de ministre en novembre, la volonté de négociation d'un accord entre le gouvernement et les patrons de la grande distribution a été abandonnée.

Quel est le bilan de cette triste affaire ?

-L'Insee produit un indice dont il n'est pas très fier, eu égard aux pressions subies pour le réaliser ;
-La direction assure pourtant qu'elle va continuer à le calculer vu qu'il n'y a pas eu de contordre. Mais à qui ou à quoi sert-il ? On ne sait pas.

Par contre, les demandes d'expertise de fond sur le calcul de l'indice global portées l'an dernier au sein du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) n'ont toujours pas été prises en compte. C'est pourtant l'instance dans laquelle doivent être discutées les demandes de la société en matière de statistiques.

Or c'est bien le problème : l'indice des prix est toujours utilisé dans un champ « social » (réévaluation des pensions, des salaires, d'allocations...) par défaut. En effet, s'il est un indicateur macro économique indispensable, il ne peut se substituer à des notions de coût de la vie ou de pouvoir d'achat, mieux adaptés à ces questions. Sur ces domaines complexes des travaux importants restent à mener !

**Autant de sujets sur lesquels l'Insee doit faire des propositions
et en débattre au sein du CNIS !**

Paris, le 11 février 2005